

Formation Vendredi 11 septembre Pôle Vie Privée



Formateurs

Pr Jean BOUDOT, Avocat au Barreau de Marseille, Spécialiste en droit pénal, Membre du Conseil de l'Ordre et Ancien Président de l'EDA Sud-Est
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires sauront : identifier l'origine multiple du risque pénal et ses modalités de réalisation au sein de l'entreprise, maîtriser les outils permettant de l'anticiper ainsi que ceux permettant de l'affronter quand il se réalise

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des
Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation



Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPF sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste généraliste



Date, heures, lieu

Vendredi 11 septembre 2026
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre, 75008, Paris



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



La gestion du risque pénal pour le chef d'entreprise et la société

I – Un dirigeant et une société toujours plus exposés au risque pénal

A – Le risque pénal : un risque protéiforme aux origines multiples

- 1) Le risque subit : les infractions d'imprudences
- 2) Le risque accepté : les infractions intentionnelles
- 3) Le risque imposé : la responsabilisation excessive du chef d'entreprise par les juridictions pénales

B – La répartition du risque au sein de la société

- 1) Les règles d'engagement de la responsabilité pénale du chef d'entreprise
- 2) Les règles d'engagement de la responsabilité pénale de la personne morale
- 3) Et les salariés ?

II – Les outils de gestion du risque pénal

A – L'anticipation du risque : la bonne gestion des délégations de pouvoir

- 1) Le mécanisme de la délégation de pouvoir
- 2) Les conditions de validité de la délégation de pouvoir au temps de sa rédaction, puis dans la durée
- 3) Un outil très mal maîtrisé : les délégations de pouvoir invalides, désactivées, voire contreproductives

B – La confrontation au risque réalisé : les bons réflexes procéduraux

- 1) Du bon usage de l'enquête interne...
- 2) ... à la bonne gestion d'une procédure pénale
- 3) Et la société victime ?